



FICHE DE POSTE : CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

I. MISSIONS PRINCIPALES

Assurer l'analyse économico-financière des opérateurs soumis au contrôle de l'ANRE, conduire des études d'impact en lien avec les missions de l'Autorité et fournir une expertise financière en appui aux décisions de la régulation.

II. ACTIVITÉS ET TACHES PRINCIPALES

Analyse financière des opérateurs régulés :

- Analyser les états financiers et données comptables communiqués par les opérateurs soumis au contrôle de l'ANRE ;
- Évaluer la structure des coûts d'exploitation et d'investissement et des performances financières afin d'apprécier leur incidence sur l'équilibre économique du secteur ;
- Produire des analyses financières structurées destinées à éclairer les instances de gouvernance de l'ANRE.

Appui financier aux travaux de la régulation économique :

- Fournir une expertise financière dans le cadre des travaux de régulation tarifaire, notamment en matière de coûts efficients et de rémunération des bases d'actifs régulés et en contrôler l'évolution ;
- Contribuer aux analyses relatives au coût du capital et à la structure financière des opérateurs ;
- Participer, en lien avec les entités concernées, au traitement et à la tenue du compte de régularisation des charges et produits ;
- Analyser de façon approfondie les résultats comptables des opérateurs et leur rapprochement avec les trajectoires tarifaires.

Études économiques et financières :

- Mener des études de nature économique et financière en lien avec les missions de l'ANRE ;
- Évaluer l'impact financier des décisions de la régulation sur les opérateurs et sur le marché de l'électricité ;
- Produire des notes économiques d'analyse du marché et recommandations financières à l'appui des décisions stratégiques.

Coordination, veille et échanges institutionnels :

- Participer aux réunions techniques avec les opérateurs du secteur ;
- Contribuer à l'amélioration continue des processus de collecte et d'exploitation des informations financières ;





- Participer à la mise en place et à l'évolution des procédures relevant des affaires de régulation financière ;
- Assurer une veille continue sur les nouvelles régulations d'ordre financier ;
- Contribuer à la formation continue du personnel concerné de l'ANRE sur les bonnes pratiques de régulation financière.

III. PROFIL REQUIS

Formation :

- Bac+5 en Economie, Finance, Ingénierie ou équivalent.

Expérience :

- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans et ayant traité des aspects relatifs à l'analyse financière, l'analyse économique, la régulation ou domaines similaires.

IV. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Compétences Techniques (Hard Skills) :

- Bonnes connaissances du secteur électrique et de ses enjeux économiques ;
- Connaissance de la réglementation en vigueur liée aux activités du secteur de l'électricité ;
- Maîtrise de l'analyse financière et de la comptabilité générale et analytique ;
- Capacité d'analyse économique des coûts d'exploitation et d'investissement ;
- Gestion des projets ;
- Capacité à produire des rapports financiers structurés ;
- Maîtrise des outils de gestion financière ;
- Maîtrise d'Excel.

Compétences Comportementales (Soft Skills) :

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Bonne communication écrite et orale ;
- Aptitudes relationnelles et managériales ;
- Maîtrise des langues arabe et française tant à l'écrit qu'à l'oral.

Pour les personnes intéressées, merci d'envoyer vos dossiers de candidature à l'adresse suivante : recrutement@anre.ma en mentionnant « CSAF-2026 » en objet.

